ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 44056

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des artistes du Grand Palais. Depuis 1881 et la décision de Jules Ferry de « mettre les artistes en République », les artistes ont acquis une indépendance qui a favorisé le renouvellement de la création artistique, hissant Paris au titre de « capitale des arts ». Construit par les artistes sociétaires du Salon, le Grand Palais leur est concédé par la République en 1901. À force de luttes permanentes, les artistes s'y sont maintenus, mais en voyant progressivement se réduire leur espace. En 1993, date de la fermeture du bâtiment pour raisons de sécurité, les sociétés d'artistes n'en occupaient plus qu'un cinquième. Depuis mars 2004, après avoir été déplacés de chapiteaux quai Branly à la porte d'Auteuil, les salons n'ont plus aucun lieu où s'établir. Durant cette longue période, l'État a participé aux lourdes charges auxquelles les salons privés de leur domaine doivent faire face, mais l'essentiel des frais est supporté par les artistes qui en ont les moyens. Quant aux autres, qui représentent 65 %, ils ne montrent plus leurs oeuvres et les jeunes sont écartés, ce qui met un terme à la régénération indispensable aux salons. N'étant plus en mesure de gérer le patrimoine, l'État a lancé un appel à candidatures afin de remettre la gestion d'une partie du Grand Palais au privé, assurant les artistes de son soutien financier dans un Grand Palais dont il se délesterait. La dignité des artistes serait profondément affectée de cette soumission à une assistance financière permanente de l'État dont le seul rôle devrait être de leur procurer un abri afin d'assurer leur indépendance. L'unique solution semble résider dans le maintien de l'autorité de l'État sur l'aile sud du Grand Palais dont la jouissance est réservée aux artistes selon la promesse des ministres successifs. Il lui demande s'il compte accéder à la demande de ces artistes et permettre ainsi de soulager définitivement l'État d'une aide coûteuse aux artistes et de libérer ces derniers d'une double dépendance dégradante : subvention de l'État et soumission à une gestion privée.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations des artistes relatives au devenir du Grand Palais et au maintien de sa vocation d'accueil pour les salons historiques. Le ministère de la culture et de la communication reste très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. Ce dossier fait l'objet d'une étude attentive des services du ministère de la culture et de la communication, dont la volonté est de voir les salons historiques retrouver la place qu'ils occupaient au sein du Grand Palais. Un courrier en ce sens a été adressé à tous leurs présidents. Cette lettre intègre la proposition d'un événement exceptionnel dans la grande nef du monument, une fois celle-ci restaurée, qui pourrait réunir l'ensemble de ces salons. Les réponses des responsables donneront lieu à des réunions de travail dans cette perspective.

Données clés

Auteur : M. Julien Dray
Circonscription : Essonne (10e circonscription) - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE44056

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44056
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5425
Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8850